

EXAMENS EN LIGNE, GARE AUX RECOURS !

Depuis plusieurs jours différents établissements de l'enseignement supérieur annoncent de **nouvelles modalités d'examen**. Ces décisions, soit prises par la CFVU, soit unilatéralement par la présidence, visent à maintenir coûte que coûte l'illusion de la « continuité pédagogique » à distance.

En effet, ces nouvelles modalités **prennent rarement en compte la diversité des situations dans lesquelles se trouvent les étudiant-e-s actuellement**. Nombre d'entre nous ne disposent **pas de matériel informatique ou d'une connexion satisfaisante** pour pouvoir répondre aux exigences des examens en ligne, ou n'ont tout simplement pas la possibilité de s'isoler pour travailler ou composer dans le calme. **Pire, certaines universités comptent procéder à des examens à heures fixes**, dits synchrones, alors que nombre d'étudiant-e-s sont dans des foyers ne disposant que d'un seul ordinateur et d'autres n'en n'ont pas. Enfin, avec des examens à distance, à heure fixe ou non, se pose le problème du **maintien des aménagements pour les étudiant-e-s en situation d'handicap (notamment en ce qui concerne les possibilités d'aide à la prise de note) qui semble difficile, si ce n'est impossible**.

L'ensemble de ces éléments conduisent à constater un non respect de l'égalité de traitement des étudiant-e-s, pourtant reconnue comme principe général du droit par le Conseil d'Etat. De plus, le **non-aménagement des examens pour les étudiant-e-s en situation d'handicap est considéré comme une violation de liberté fondamentale** pouvant justifier des jugements en référé.

Au vu de ces éléments l'organisation des épreuves représentent un risque élevé de contestations de la part des étudiant-e-s lésé-e-s. **Solidaires étudiant-e-s n'hésitera pas à participer à l'ensemble des recours nécessaires afin de faire respecter les droits des étudiant-e-s. De même que nous n'hésiterons pas à être à l'initiative des recours.**

De plus, les résultats de tels examens en ligne feront partie des résultats utilisés pour sélectionner les étudiant-e-s à l'entrée des masters, soulignant encore un peu plus le caractère fallacieux du principe de "mérite" sur lequel est basé cette sélection : les résultats de ces examens dépendront encore plus des conditions matérielles de chaque étudiant-e que ceux réalisés habituellement en présentiel.

Pour toutes ces raisons nous demandons :

- **une validation du second semestre pour toutes,**
- **la suspension pour deux ans de la sélection en master.**

Fédération Solidaires étudiant-e-s

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

contact@solidaires-etudiant-e-s.org

